



autres sociétés de tir dont il fait partie doivent le faire figurer sur leur état nominatif avec une mention dans la colonne des observations disant qu'il tire avec telle ou telle autre société et qu'il devra être défaucé pour le calcul de la participation.

**Impôt militaire.** — Le Conseil fédéral, sous réserve du referendum, a pris un arrêté concernant les soldats qui refusent de payer un impôt militaire. Ces derniers devront racheter leur impôt par le travail en prison.

**Subvention fédérale.** — Une subvention de 33% des dépenses effectuées est assurée au canton du Valais pour essai de colmatage dans la plaine du Rhône, près de Sion. (Le colmatage consiste à exhausser et fertiliser artificiellement les terrains bas ou stériles au moyen des dépôts vaseux formés par les eaux qu'on y amène.)

**Haras fédéral.** — Une commission fédérale, chargée de faire choix d'un emplacement pour un nouveau haras, a visité les terrains des Sézines, près de Payerne. Des offres ont aussi été faites par les communes d'Avenches et de Witzwyl.

**Rapports internationaux.** — Un conflit juridique assez intéressant est en suspens, maintenant, entre la Suisse et l'empire allemand. Voici ce dont il s'agit :

Un ex-officier prussien, le 1<sup>er</sup> lieutenant de Donat, assez mal vu des autorités allemandes, avait, après une série de procès, été déclaré atteint d'aliénation mentale, et on avait prononcé qu'il était assez dangereux pour qu'on l'enfermât dans une maison de santé, aux bords du Rhin. M. de Donat réussit à s'évader et vint s'établir en Suisse, où il séjourne, dit le *Bund*, depuis quatre ans. Les autorités allemandes ont demandé son internement, mais il n'a pas été fait droit à leur demande, les experts suisses ayant exprimé l'opinion que M. de Donat est absolument sain d'esprit. M. de Donat qui avait été placé sous la tutelle de sa femme, a fait de nombreuses tentatives pour obtenir d'être émancipé, mais en vain. Il vient enfin, d'accord avec sa femme, de demander son divorce, et le Conseil fédéral a déferé le cas aux tribunaux zuricois, M. de Donat étant domicilié dans le canton de Zurich. Mais les autorités allemandes estimaient que c'était en Allemagne que cette question de divorce devait être tranchée, et il ne sera pas facile d'obtenir leur sanction pour le jugement que rendront les tribunaux zuricois.

**Zurich.** — En revenant de l'école, mardi dernier, deux jeunes garçons de Wil, près de Rafz, avaient rendu visite à un de leurs amis et s'étaient attardés quelque peu chez lui. Le malheur voulut que le dit ami, dans le but de distraire ses camarades, décrochât un revolver suspendu à la muraille et se mit à le manipuler devant eux. Le reste se devine : c'est toujours l'éternelle et lamentable histoire. Un coup partit soudain et une balle alla frapper en plein front un des écoliers, garçon d'une dizaine d'années. Malgré les soins dévoués qui lui furent prodigués, le malheureux a succombé le lendemain à sa blessure. Le meurtrier involontaire a été mis en état d'arrestation.

— Un petit garçon de Ruti, qui avait dans sa bouche un grain de haricot, l'a soudainement avalé et a été étouffé par celui-ci. Les parents du malheureux enfant, qui assistaient à ce triste spectacle, n'ont pas pu lui porter secours.

**Berne.** — Un triste événement a péniblement impressionné la population de la ville de Berne le jour de Pentecôte ; c'est la disparition du notaire Moser, chef du bureau municipal des permis d'établissement et de séjour. M. Moser était un fonctionnaire intelligent. Ces derniers temps seulement, on lui reprochait de s'adonner à la boisson. Il avait été désigné comme tuteur par une commune du canton et avait, en cette qualité, reçu un dépôt de 5000 fr. en titres. Il paraît qu'il s'était approprié cet argent. Appelé à rendre compte, il se trouva dans un grand embarras. On lui avait donné un délai expirant le 25 mai, et il s'était adressé à plusieurs amis pour couvrir cette différence. Le 25, il partait, demandant à sa femme de lui télégraphier à Vitznau si elle réussissait à compléter la somme nécessaire pour qu'il pût rendre ses comptes. Mme Moser, ayant réuni les fonds nécessaires, télégraphia à son mari pour l'en aviser, mais elle ne reçut pas de réponse et on apprenait dimanche que toutes les tentatives faites pour retrouver les traces de M. Moser étaient restées infructueuses. On craint que, dans un moment de désespoir, redoutant les conséquences

morales de sa faute, il ne se soit ôté la vie. Avant son départ, M. Moser avait touché un mandat de 800 fr. destiné à son bureau. Il a pris sur cette somme 500 fr. et a laissé le solde dans son pupitre.

**Lucerne.** — La section de Lucerne des ouvriers de chemins de fer organise une collecte en faveur des familles des victimes de l'accident de lundi. Parmi les blessés transportés à l'hôpital, deux ont succombé dans la nuit, ce qui porte à 9 le nombre des morts.

Le Conseil d'Etat lucernois a voté un secours de 1000 fr. pour les familles des ouvriers victimes de l'accident et s'est fait représenter officiellement aux obèques qui ont eu lieu mercredi.

— Les gendarmes lucernois sont dans la joie, car le gouvernement vient de proposer au Grand Conseil d'élever leur solde, qui jusqu'à présent était de 3 fr. Le projet prévoit une augmentation journalière de 20 c. pour tous les gendarmes, sans distinction de grade, ayant 4 ans de service. Après 8 ans, l'augmentation prévue est de 30 centimes ; après 12 ans de 50 centimes.

Nos gendarmes fribourgeois attendent les mêmes faveurs, mais ce sera pour les générations futures. Ne faut-il pas que tous les bénéficiaires de l'Etat aillent à l'Université!!

**St-Gall.** — Le 3 février dernier, une jeune femme, Babette Dasing, mettait au monde dans une chambre garnie de St-Gall un enfant illégitime. Abandonnée par son amant, dénuée de ressources, la malheureuse mère se décida, le 12 février, à tuer sa fillette et lui ingurgita à cet effet une solution toxique, qui amena la mort de l'enfant le lendemain matin.

Babette Dasing fut renvoyée pour ce fait devant la Cour d'assises, où le procureur général, estimant qu'il s'agissait en l'espèce non pas d'un simple infanticide, mais bel et bien d'un assassinat, réclama contre l'accusée la peine de mort.

Le jury est entré partiellement dans les vues de l'accusation, et, répondant négativement à la question d'infanticide, il a déclaré la prévenue coupable d'homicide.

Babette Dasing a été condamnée à 10 ans de travaux forcés.

**Tessin.** — Le Conseil fédéral a exigé l'application stricte au Tessin des dispositions de la loi sur les fabriques interdisant le travail des enfants âgés de moins de 14 ans. En conséquence de cette mesure, la fabrique de soie Bodmer, à Melano (bord du lac de Lugano), qui occupait surtout ces enfants là, a fermé samedi ses ateliers.

**Vaud.** — Lundi et mardi a eu lieu à Rolle la cinquième assemblée annuelle des sections vaudoises de la Croix Bleue. Sur 89 sections, 82 ont été représentées par 113 délégués et un total de 3611 membres.

Une couronne a été déposée sur la tombe de Frédéric-César de la Harpe, qui fut membre fondateur de la première société de tempérance vaudoise. Il y a eu ensuite une séance administrative dans laquelle Vallorbes a été désigné comme prochain lieu de réunion.

On annonce qu'en août aurait lieu à Berne une assemblée internationale des délégués des sociétés de tempérance.

— La ville de Nyon se prépare à recevoir dignement les chanteurs vaudois, qui se réuniront dans cette jolie localité pour célébrer leur fête triennale les 4, 5 et 6 juin.

Il y aura concours entre les différentes sociétés chorales, distribution solennelle des récompenses et un grand concert.

1600 chanteurs et 4 corps de musique sont attendus.

Si l'on en juge par les préparatifs, la fête de 1898 atteindra l'éclat de celle de Lausanne en 1895, qui a laissé de si bons souvenirs.

— A la suite d'une plainte de la commission des écoles, et après une enquête de M. le préfet d'Aigle, une des auberges de Leysin, dans laquelle on avait donné à boire à des enfants au-dessous de seize ans, a été fermée pour trois mois, par ordre du Conseil d'Etat. (Approuvé.)

— Un aigle royal adulte, mesurant deux mètres d'envergure, a été tué récemment dans des circonstances peu communes.

L'attention du garde champêtre Coulin, de Rennaz en tournée de service aux environs du village, fut attirée par un attroupement de corbeaux près d'une haie. En regardant de plus près, il constata qu'un combat était engagé entre ceux-ci et un aigle, lequel tenait en ses serres une poule que les corbeaux lui disputaient. S'étant approché suffisamment, le garde eut la chance d'atteindre l'aigle à la tête avec une pierre, ce qui l'empêcha de pou-

voir reprendre son vol. Il fut achevé à coups de bâton.

L'Etat de Vaud a accordé une prime de 15 fr. à l'heureux chasseur improvisé.

L'oiseau, empaillé, ornera la collection zoologique du Musée d'Aigle.

**Valais.** — Samedi soir, entre 10 et 11 heures, on apercevait de Vevey, du côté du Bouveret, une lueur très vive qui se reflétait dans le lac, laissant supposer qu'il s'agissait non pas d'un feu de joie, mais bien d'un sinistre d'une certaine importance.

C'est en effet le Chalet des Crêtes — situé, comme on le sait, à quelques minutes au-dessus du Bouveret — qui est devenu la proie des flammes et a été détruit de fond en comble.

**Neuchâtel.** — Le caissier d'un grand bazar de la Chaux-de-Fonds est en fuite. On a constaté qu'il manquait 2500 fr. dans sa caisse.

— Un arrêté d'expulsion vient d'être pris contre M. Schlesinger, récemment condamné à 20 jours de prison pour usure, à la Chaux-de-Fonds.

**Genève.** — M. le juge d'instruction s'occupe en ce moment d'un cas assez curieux. Ensuite de plainte, il fit arrêter un jeune ouvrier italien, nommé Canuto, prévenu de divers vols. L'inculpé, mis en présence de trois de ses camarades qui l'accusaient de leur avoir dérobé, pendant qu'ils dormaient, une somme de 14 fr., nia catégoriquement les faits. Il ajouta cependant qu'étant sujet à des accès de somnambulisme, il se pourrait bien qu'il eût volé en dormant, sans le savoir, et il ajouta :

— C'est comme ça...

Mais les victimes du pseudo-somnambule n'ont pas accepté cette explication et ils ont maintenu leur plainte, faisant observer assez judicieusement à leur ancien ami :

— Tu dormais pas quand tu faisais la noce avec notre argent.

ÉTRANGER

**Guerre hispano-américaine.** — Une dépêche de Port-au-Prince dit que mardi, à 2 h., l'escadre américaine, comprenant quatorze vaisseaux, au nombre desquels le *New York* portant le pavillon de l'amiral Sampson et de nombreux torpilleurs, a commencé le bombardement des forts de Santiago.

Les forts ont beaucoup souffert du feu, qui a été très violent jusqu'à 3 h. 45. La canonnade a ensuite diminué et s'est fait entendre en pleine mer, puis elle a cessé complètement.

Les Espagnols gardent le silence sur leurs pertes.

Une autre dépêche du cap Haïtien et de source espagnole annonce que 14 vaisseaux et 2 torpilleurs ont engagé le combat devant Santiago. Leur feu, très précis, était dirigé contre le fort Moro. Il cessa à 4 heures. Il est impossible jusqu'ici de juger du résultat du combat.

Le ministre de la marine espagnole a reçu une dépêche disant que l'escadre américaine a subi un échec devant Santiago. Les forts et l'escadre de l'amiral Cervera ont repoussé les navires américains qui se sont retirés avec des avaries. L'escadre espagnole n'a pas souffert.

**France.** — Une convention de réciprocité commerciale entre la France et les Etats-Unis a été signée samedi. On croit qu'elle sera effective mercredi prochain.

Les négociations ont été conduites conformément à la clause troisième du tarif Dingley. Certains produits américains seront taxés d'après le tarif français minimum.

Les principaux produits américains favorisés par la nouvelle convention franco-américaine sont les suivants :

Les viandes de porc préparées et manufacturées paient 50 fr. les 100 kg ; le lard et ses dérivés, 25 fr. ; les fruits de table, les viandes de conserves, les fruits séchés et comprimés, les poutres de bois brut, les douves et les pavés en bois, les pommes et les poires séchées et préparées sont frappées du tarif minimum français.

— La nouvelle Chambre s'est réunie mercredi après midi, sous la présidence de M. Boysset, doyen d'âge. Après le discours d'ouverture, interrompu à plusieurs reprises, on a passé à l'élection du président provisoire. M. Paul Deschanel a été élu par 277 voix. M. Brisson en a obtenu 276. Cette élection a été annulée ensuite d'un incident et, après un tumulte étourdissant et la suspension de la séance, l'élection a été renvoyée au lendemain,

jeudi. M. Deschanel a obtenu 562 suffrages sur 562 et 278 voix.

— M. Lebon, député, a donné l'intérim des colonies.

**Italie.** — On annonce de Francfort que les catholiques italiens, en partie, ont refusé de voter ainsi qu'à Côme, les dernières localités ont été arrêtées.

— Au Vatican, tous les ordres reçoivent en prévision de la guerre.

**Etats-Unis.** — On annonce que les navires qui transportaient des prisonniers ont pu être sauvés.

CANTON

**Nécrologie.** — On annonce le décès de M. Trepoigny, ancien notaire de Sa Sa, Mgr Marilly, évêque de Metz. Né le 21 novembre 1814, il avait sa 86<sup>e</sup> année. C'était un homme bourgeois.

**Le cas Genes.** — On annonce que les journaux étrangers ont été interdits sur l'affaire des prises électriques. On a médité un long arpentage pour le comprendre et en faire la cause.

Il se dit qu'a été demandé qu'il y ait la lumière faite d'une pareille affaire. Les journaux ont déjà été s'obstinés dans leur attitude jusqu'ici, plus d'ailleurs de force d'accuser, mais il faut garder intact le caractère de l'affaire, nous demandons la complète.

**Nominations.** — M. Macheret, E. de Grattavache.

**Tir franc.** — On annonce que le tir de Fribourg aura lieu le dimanche 16. Places les dimanches de tir, chaque jour de prix, primes et de 6000 fr.

**Incendie.** — On annonce un incendie à Hennis, un deux bâtiments ont été détruits, l'autre, logement de la propriété de l'incendie est en ruine.

**Flèvre aphteuse.** — On annonce de faire sa réapparition ; elle a été observée.

Mises

Le lundi 6 juin, après midi, à 2 heures, l'Office de vente aux enchères mobilières, au Palais de Justice, sur le boulevard de Villarvolard, mettra en vente :

Bulle, le 31 mai 1898.

Mises

Le lundi 6 juin, jour, le soussigné mettra en vente, devant son cabinet, certaines quantités de charbon à 1 et 2 centimes, roulean, colliers, chottes, cric, douilles, longs à décoller. On vendra en bloc.



Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haassenstein & Vogler, Bulle, rue de Gruyères.

Les **Bouillons concentrés en tubes** MAGGI 15 et 10 cent.

permettent à chacun de se procurer instantanément et à peu de frais un bon bouillon réconfortant. Recommandé par : L'hoirie Peyraud-Bosson, Bulle.

### Banque populaire de la Gruyère, à Bulle.

Nous recevons actuellement des dépôts d'argent à :  
4 % contre certificats de dépôts à 5 ans fixe;  
3 1/2 % sur carnets d'épargne;  
3 % en compte courant, sans commission, remboursables à vue.

### La CAISSE HYPOTHÉCAIRE

du canton de Fribourg

émet continuellement des cédules avec intérêt annuel 3 1/2 %, placement consenti par le déposant pour une durée de cinq ans et remboursable ensuite moyennant avertissement de six mois.

Elle cède aussi, sous bonification du rate d'intérêt couru, des cédules de sa série K, en coupures de 500 fr., intérêt à 3 1/2 % l'an, payable par semestre au 15 avril et 15 octobre, remboursables au 15 octobre 1900.

### Ciment Portland.

La Fabrique suisse de ciment Portland, à St-Sulpice, informe MM. les entrepreneurs et particuliers que M. Albert GILLARD, architecte-entrepreneur, à Bulle, a toujours en dépôt son Ciment Portland artificiel à prise lente, réputé dans toute la Suisse comme produit de première qualité.

### Cycles en tous genres.

Achat, vente, échange, location, leçons.  
Assortiment d'accessoires. — Huile spéciale. — Lampe acétylène.

Atelier de réparations et transformations.

Vente des marques *Cleber, Waffenrad, Drais, etc.*  
Célèbre CLEVELAND, la reine des bicyclettes.

Agence pour la Gruyère et le Pays-d'Enhaut :  
Jos. GREMAUD, mécanicien, à Bulle.  
Atelier et dépôt au-dessous de l'église.

### CRAVATES — RÉGATES

Régates avec épingles dep. 40 c.; nœuds noirs et couleurs dep. 50 c.; parfumerie fine; savons au lait de lis à 60 c.; peignes de côtes dep. 20 c. la paire; fers à ondule dep. 90 c.; brosses à habits et à cheveux dep. 40 c.; bretelles dep. 85 c.; porte-monnaie dep. 10 c.

Lavages de tête système anglais et coiffure de dames.  
Ouvrages en cheveux.

Chez A. MARGOT, coiffeur, en face du Cheval-Blanc, BULLE

### Aux agriculteurs.

La brasserie du Cardinal, Fribourg,

vend des  
drèches séchées (malz).  
Excellent fourrage pour bétail et chevaux.  
(Pour chevaux à fourrager de moitié avec l'avoine.)

### CAFÉ des meilleures provenances CAFÉ

Café vert, excellent de goût, depuis 70 cent. la livre.

Café torréfié (grillé), par 1/2 kg., à 90 c., fr. 1.—, 1.20, 1.30, 1.40 et 1.50 c.  
RABAIS PAR QUANTITÉ

Rôtisserie chaque semaine.

AU MAGASIN DE COMESTIBLES

Louis TREYVAUD, BULLE Grand rue 38.

### BAZAR DE LA CONCURRENCE

DONDERI, Bulle.

Grand choix de SAVONS

Savon au soufre et goudron, de Brun, le meilleur pour combattre dartres, démangeaisons, rougeurs.

80 c. le pain.

### Miel garanti pur

à 1 fr. la livre.

CONFITURES depuis 50 c. la livre.

Chez L. TREYVAUD, MAGASIN DE COMESTIBLES Grand rue 38, Bulle.

### AVIS

On donnerait à louer, rière Bulle, un domaine d'environ 25 poses en un seul mas. S'adresser à l'agence Haassenstein & Vogler, à Bulle, qui indiquera.

### A louer :

Un logement au centre de la ville, trois chambres, cuisine avec eau et lumière électrique. S'adresser à l'imprimerie de la Gruyère.

Spécialités renommées J. KLAUS  
Fabriques DE LOUVE (Suisse) MORTEAU (France)

CACAO SOLUBLE J. KLAUS  
CHOCOLAT J. KLAUS  
Extra fondant

Caramel mou J. KLAUS  
à la crème  
Caramels fourrés J. KLAUS  
et acidulés

Gaufrettes J. KLAUS  
au sucre  
Pâte Pectorale J. KLAUS

### On offre à louer :

Dans un village bien fréquenté de la Gruyère, un petit magasin pouvant convenir à une ou deux personnes. S'adresser au plus tôt à l'agence Haassenstein & Vogler, à Bulle, qui indiquera.

## ADOLPHE FISCHER

RUE DE ROMONT, FRIBOURG

Concessionnaire pour le canton de Fribourg des Bêtons armés système Hennebique.

Incombustibilité. — Economie. — Rapidité d'exécution.

Prix à forfait. — Etudes gratuites.

Représentant du granit de Pollegio (Tessin). — Prix réduits.

58 ANNÉES DE SUCCÈS  
2 grands prix (Lyon 1894, Bordeaux 1895).  
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY  
Expositions de ROUEN 1896, BRUXELLES 1897.

## ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

le seul alcool de menthe véritable.

BOISSON D'AGRÈMENT. — Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

SANTÉ. — A plus forte dose, infailible contre les indigestions, les maux de cœur, de tête, d'estomac, de nerfs, les étourdissements. Souverain contre la cholérine, la dysenterie, le mal de mer.

TOILETTE. — Excellent aussi pour les dents, la bouche et tous les soins de la toilette.

Se méfier des imitations. EXIGER le nom DE RICQLÈS

5 médailles bronze, argent et or.

## St PELLET jeune, MORAT

Fabrique d'eaux gazeuses, sirops et liqueurs fines.

Spécialité de vins du Vuilly et vins d'Arbois.

Vins blancs d'Espagne : 32 cent. à 35 cent. le litre.  
Vuilly : 45

## VIN blanc de raisins secs 1<sup>re</sup> qualité à 23 fr.

les 100 litres franco toute gare suisse contre remboursement.

Excellents certificats des meilleurs chimistes de la Suisse. — Plus de mille lettres de recommandations en 1897. — Fûts de 100, 120, 150, 200, 300 et 600 litres à la disposition des clients.

Hautes récompenses aux expositions de Fribourg, Genève, Bordeaux, Rouen, Elbeuf et Paris.

Echantillons gratuits et franco.

OSCAR ROGGEN, fabrique de vin, MORAT

### Soumission.

Une soumission est ouverte pour la fourniture de quelques milliers de litres vin blanc et rouge d'Espagne. Adresser les offres, avec échantillons, d'ici au 7 juin prochain, à 1 h. après midi, à M. Aug. BARBAS, secrétaire, à Bulle.

### A LOUER

De préférence à des personnes tranquilles, deux logements au centre du village de Vuadens. Position exceptionnelle. S'adresser à TERCIER-MORIT, en l'Adrey, Vuadens.



Au lieu de 4 fr. 70 seulement 2 fr.

tout le matériel d'écrivain consistant en

1 Papeterie à 2 fr.

- contenant : Prix de magasin :
- 1 belle et solide boîte —.40
  - 100 feuilles doubles de beau papier de poste 2.—
  - 100 enveloppes fines en deux grandeurs 1.—
  - 12 bonnes plumes d'acier —.30
  - 1 porte-plumes —.10
  - 1 crayon supérieur —.20
  - 1 flacon d'encre noire de bureau —.30
  - 1 morceau de gomme à effacer —.10
  - 1 bâton de cire à cacheter —.20
  - 3 feuilles de papier bavard —.10

Prix de magasin : Fr. 4.70  
Le tout ensemble dans une belle boîte, 5 pièces pour 8 fr.; 10 pièces pour 15 fr.

Envoi du montant franco ou contre remboursement.

Imprimerie-Fabr. de papeterie A. Niederhäuser, Grenchen (Soleure).

### On demande un scieur.

Bonnes journées. — S'adresser à NEUN-SCHWANDER, scieur, à Renchen, par Gstaad-Gessenay.

Bulle. — Emile Lenz, imp.-éditeur.



### PRIX DE L'ABONNEMENT

Suisse... 1 an... 6 mo...  
Étranger... 1 an... 6 mo...  
payable d'avance

### Prix du numéro

On s'abonne dans tous les bureaux de presse

### LA

La guerre à général Martinez rière-pensée de qui lui a succédé lutte d'extermination les Cubains. De brûlé les villages dans les places multiplié les espagne cubaine aux Américains sibiles de s'ex sympathiser e paye des siècles est tout entier Unis des bras s

Pourtant, on vention des Et téressement.

Depuis son é convoite Cuba. de tabac, de laquelle les Am ger. Actuellement dent les Yankee xième du pays. sait déjà que C la plus fertile elle n'a qu'un n nourrir dix mi la quantité de produits tant a

### FEUILLE

### AU PA COM

Tous faisaient du neveu d'un an Une requête di ser au sultan, n'e Sans doute n'ar Fût-elle interce Aga, chef des eun Tchaouch Aga, p ges, par le capita des Icoglans de se leur ayant omis qu'il est d'usage e Jean ne se rebou En attendant d main, on que lui-n unique et la leveu meurs et la langu La langue, il en exceptions et les professeur phanor gîte, non loin de T Après moins de le turc presque phore. Quant aux mœu près qu'il s'était r